



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23 Janvier 2025**

Arrondissement de GRENOBLE  
Canton de SAINT EGREVE  
**Commune de SARCENAS**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 19 janvier 2025**

**Délibération n° 250123-02**

**Autorisation donnée au maire pour ester en justice**

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 janvier à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SARCENAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie en salle du Conseil,

Président : M. Sylvain DULOUTRE

Présents : , M. Nicolas MOUGIN, Mme. Chantal DURANTON, M. Jean-Louis SPADA, Mme Annie PRAT, Mme Marie-France CROIX, Mme Elsa GAUTIER, M Jean CLOT, M. Sylvain DULOUTRE

Secrétaire de séance : Chantal DURANTON

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Nathalie SEBBAR ayant donné pouvoir à M Jean CLOT, Mme Elsa GAUTIER ayant donné pouvoir à M. Nicolas MOUGIN

Absents :

**▲02. Autorisation donnée au maire pour ester en justice et constituer avocat contre la société Le Cartu**

Le Maire rappelle que la société le Cartu a signé un bail temporaire pour exploiter une partie du bar-hotel-restaurant le Cartusia sis au Col de Porte et propriété de la commune.

La société le Cartu a des impayés envers la commune et les gérants ont refusé de quitter les lieux à expiration de leur bail le 24 novembre 2024. Depuis cette date, ils sont occupant sans droits ni titre et continuent d'exploiter l'établissement.

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser le Maire à défendre les intérêts de la commune;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE Mr le Maire à représenter la commune, à ester en justice et à engager toutes démarches nécessaires pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire**
- **AUTORISE Mr Le Maire à désigner avocat(s) pour conseiller la commune et la représenter en justice si nécessaire**



Le Col de Porte

- **AUTORISE Mr le Maire à signer la convention d'honoraires d'avocat.**
- **AUTORISE Mr le Maire à faire appel si besoin aux services d'un huissier de justice et à la force publique pour faire évacuer les lieux**

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : 7    Votants : 9    Pour : 9    Contre : 0    Abstentions : 0

Fait et délibéré en Mairie de SARCENAS, les jours, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme au registre.

Fait à SARCENAS, le 23 janvier 2025.

Le Maire, Sylvain DULOUTRE



Envoyé en préfecture le 25/01/2025

Reçu en préfecture le 25/01/2025

Publié le



ID : 038-213804727-20250124-250123\_02-DE